



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'enseignement et de la
recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des
dotations et des compétences
Bureau du pilotage, des compétences et de la
gestion des emplois**

**78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et
de la rémunération**

Note de mobilité

**DGER/SDEDC/2026
du 21/05/2026**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 21/05/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures sur des postes de direction restés vacants, pour la rentrée scolaire 2026, au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) à l'issue des 2 premiers tours de la campagne annuelle de mobilité.

Destinataires d'exécution

Administration centrale (DGER et SRH)

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics d'enseignement agricole technique

La présente note de service ouvre un appel à candidatures au fil de l'eau sur des postes de direction restés vacants en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) et en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA) pour une affectation à la rentrée scolaire 2026.

La présente note a pour objet d'ouvrir un appel à candidatures au fil de l'eau sur des postes de direction restés vacants pour la rentrée scolaire 2026, au sein d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) et d'un établissement public d'enseignement agricole technique (EPNA-EPEA), à l'issue des deux premiers tours de la campagne annuelle de mobilité.

La liste des postes concernés est publiée en annexe de la présente note. Les offres d'emploi correspondantes sont consultables sur la page emploi ministérielle *Rejoignez-nous* via le lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr> .

Le dossier de candidature est **impérativement** constitué des pièces suivantes :

- Pour les candidats fonctionnaires :

- un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- une lettre de motivation

Pour les agents n'étant pas déjà affectés au sein du Ministère :

- la copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon ou de grade dans le corps d'origine ou dans l'emploi de détachement le cas échéant ;
- l'état des services publics accomplis, **mentionnant les positions administratives**, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

- Pour les candidats contractuels :

- un curriculum vitae récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- le dernier diplôme obtenu ;
- une lettre de motivation
- la copie du dernier contrat ;
- le cas échéant, l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative).

Ce dossier, comportant l'ensemble des pièces requises, doit être envoyé par messagerie aux adresses mentionnées dans l'offre d'emploi correspondant au poste souhaité, accessible à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'incomplétude du dossier transmis (en particulier l'absence de l'état des services) fait obstacle à un recrutement ou une nomination (en particulier pour l'appréciation de l'éligibilité au détachement dans le statut d'emplois).

Tous les candidats, y compris externes au ministère, doivent obligatoirement, avant de formaliser leur candidature, prendre contact avec les autorités mentionnées sur cette offre d'emploi.

La date limite de candidature est le mercredi 03 juin 2026, à 23h59.

La date de prise de fonction est fixée au 1^{er} septembre 2026, sauf mention particulière dans la liste des postes annexée.

Les résultats de ce fil de l'eau de printemps seront publiés le mercredi 17 juin 2026 sur la page emploi mentionnée ci-dessus et accessibles à partir du lien suivant : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/> , ainsi que sur le site Chlorofil.

Pour rappel, les conditions de détachement dans le statut d'emplois régissant l'ensemble des postes de direction en EPLEFPA et EPNA-EPEA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emplois
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A et ayant : - soit au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement *, - soit justifié de cinq années de services effectifs dans un grade d'avancement.
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN), professeur agrégé, maître de conférences ...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748 dans leur grade.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.
Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe II	Les fonctionnaires remplissant les conditions pour accéder au groupe I. Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Les fonctionnaires justifiant de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau. Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* grade d'avancement :

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.

**Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences**

**Le sous-directeur de la gestion
des carrières et de la rémunération**

Cédric MONTESINOS

Marc CASTAINGS

Liste des emplois publiés au fil de l'eau de printemps 2026 des équipes de direction en EPLEFPA

Fonction	Région	EPLEFPA	Structure opérationnelle	Groupe indiciaire	Vacance au 2nd tour	N° ODISSEE	Publication	
							V	SV
Directeur	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aurillac	EPLEFPA d'Aurillac	Groupe II ES	V	A3D001559	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA du Morvan	EPLEFPA du Morvan	Groupe II ES	S	A3D002353	X	
	Corse	EPLEFPA de Sartène	EPLEFPA de Sartène	Groupe II ES	S	A3D004424		X
	Hauts-De-France	EPLEFPA de l'Oise	EPLEFPA de l'Oise	Groupe II ES	S	A3D009402	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Groupe I	S	A3D006098	X	
Directeur adjoint - FIS	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Roanne Chervé Noirétable	EPLEFPA de Roanne Chervé Noirétable	Groupe II	S	A3D036705	X	
		EPLEFPA de Roanne Chervé Noirétable	EPLEFPA de Roanne Chervé Noirétable	Groupe III	Non publié	A3D030276	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	Groupe III	Non publié	A3D002182	X	
		EPLEFPA du Bas-Rhin (Obernai)	EPLEFPA du Bas-Rhin (Obernai)	Groupe II	S	A3D000489	X	
	Grand-Est	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	Groupe III ES	Non publié	A3D019079	X	
		EPLEFPA des Flandres - Lomme	EPLEFPA des Flandres - Lomme	Groupe III ES	Non publié	A3D007769	X	
	Hauts-De-France	EPLEFPA de Douai	EPLEFPA de Douai	Groupe III ES	V	A3D007646	X	
		EPLEFPA de l'Eure	EPLEFPA de l'Eure	Groupe III ES	S	A3D008372	X	
	Normandie	EPLEFPA du Robillard	EPLEFPA du Robillard	Groupe III	S	A3D007970	X	
EPLEFPA d'Ondes		EPLEFPA d'Ondes	Groupe III	S	A3D006977	X		
Occitanie	EPLEFPA de Perpignan Roussillon	EPLEFPA de Perpignan Roussillon	Groupe III ES	Non publié	A3D005670	X		
	Pays de la Loire	EPLEFPA de Brette les Pins	EPLEFPA de Brette les Pins	Groupe III	S	A3D018936	X	
Directeur adjoint - FPA	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Bordeaux Gironde	EPLEFPA de Bordeaux Gironde	Groupe III	Non publié	A3D000779	X	
Directeur atelier technologique	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Contamine sur Arve	Atelier technologique de Contamine sur Arve	Groupe III	Non publié	A3D023957	X	
		ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLEFPA)	Atelier technologique de Poligny (ENILEA)	Groupe III	V	A3D004703	X	
Directeur CFA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	CFA de Saône et Loire	Groupe III	Non publié	A3F5800016	X	
		EPLEFPA du Loiret	CFA du Loiret	Groupe III	V	A3D004004	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Saintonge à Saintes	Site de Saintes du CFA de la Charente Maritime	Groupe III	S	A3D032047	X	
Directeur CFA/CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Marmilhat (Clermont Ferrand)	EPLEFPA de Marmilhat (Clermont Ferrand)	Groupe III	Non publié	A3D032103	X	
Directeur CFPPA	Centre-Val-de-Loire	EPLEFPA de Chartres	CFPPA Chartres	Groupe III	V	A3D026751	X	
		EPLEFPA de la Haute Somme	CFPPA de la Haute Somme	Groupe III	S	A3D031033	X	
	Occitanie	EPLEFPA Perpignan-Roussillon	Site de Rivesaltes du CFPPA Rivesaltes	Groupe III	Non publié	A3D005757	X	
EPLEFPA de Vic en Bigorre		Site de Lannemezan du CFPPA Hautes Pyrénées	Groupe III	V	A3D007391	X		
Directeur d'exploitation agricole	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Lyon	Exploitation horticole de Lyon-Dardilly	Groupe III	Non publié	A3D011705	X	
		EPLEFPA de Besançon	EPLEFPA de Besançon	Groupe III	V	A3D030484	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	EPLEFPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	Groupe III	Non publié	A3D029405	X	
		EPLEFPA de Sartène	Exploitation agricole de Sartène	Groupe III	S	A3D004441	X	
	Hauts-De-France	EPLEFPA de la Thiérache	Exploitation agricole de Vervins	Groupe III	V	A3D009386	X	
		EPLEFPA de Brie Comte Robert	Exploitation agricole de Brie Comte Robert	Groupe III	V	A3D004938	X	
	Île-de-France	EPLEFPA de l'Eure	Exploitation agricole Gilbert Martin Le Neubourg	Groupe III	V	A3D008446	X	
		EPLEFPA de Coutances	Exploitation horticole de Coutances	Groupe III	V	A3D008196	X	
	Occitanie	EPLEFPA d'Auch	Exploitation agricole de Auch Lavacant	Groupe III	S	A3D007132	X	